



POUR UNE ÉVALUATION PLUS JUSTE DU TRAVAIL DES ÉLÈVES ET DES ÉTUDIANTS
Lettre de la FCPE à Monsieur le Ministre Luc CHATEL (Avril 2010)

Monsieur le Ministre,

La FCPE a l'honneur d'attirer votre attention sur un très grave dysfonctionnement de notre système éducatif dont sont victimes les élèves de notre pays et qui paralyse notre système éducatif. Il y a cinq ans déjà nous proclamions que les pratiques d'évaluation des compétences des élèves apparaissent trop souvent comme un couperet destiné à sélectionner.

En raison de conceptions ancrées sur le classement des individus, elles sont généralement assujetties à la règle des trois tiers : un tiers, voire davantage, de « *mauvais* », lorsque la moyenne de classe est seulement de 10 sur 20, un tiers de « *moyens* » et un tiers de « *bons* ». Cette règle s'appliquant y compris quand les objectifs ont été globalement atteints par la grande majorité des élèves. Ce phénomène, relaté sous le nom de « *constante macabre* » se manifeste, à de rares exceptions près, dans tous les niveaux de scolarité de l'élève.

Par ailleurs, les parents d'élèves peuvent faire le même constat lors des examens : les moyennes singulièrement basses des résultats aux épreuves et les taux d'échec accablants à certains examens, y compris dans des classes de très bon niveau, posent problème et ne peuvent être vues sous le seul angle du constat.

Sous la pression de la société, les enseignants deviennent trop souvent et malgré eux des « sélectionneurs », alors que leur vraie mission devrait rester la formation des élèves. Ceci contribue au découragement de générations entières d'élèves qui, malgré leur travail et leur véritable niveau de compétences, font partie du « *mauvais tiers* », et perdent confiance en eux. Elle entraîne souffrance et démotivation, porteuses de déscolarisation et d'incivilités dans les établissements.

Depuis 2003, le combat contre la constante macabre, mené avec conviction par le Mouvement Contre La Constante Macabre que la FCPE soutient, a déjà donné des résultats très positifs :

- reconnaissance quasi officielle de ce dysfonctionnement, notamment par votre chargé de mission Richard Descoings, soutien du Ministère et de pratiquement tous les partenaires du système éducatif (syndicats des inspecteurs d'Académie, association des directeurs diocésains, syndicats d'enseignants, de chefs d'établissement, mouvements pédagogiques)
- adoption avec succès, par des milliers d'enseignants, d'un système d'évaluation par contrat de confiance permettant d'éradiquer ce dysfonctionnement en permettant aux élèves d'évaluer leurs compétences grâce à un système de notation et d'évaluation juste.

Mais cela ne suffit pas !

Ces méthodes fragilisant encore davantage les élèves et le système éducatif dans son ensemble, il nous semble urgent que votre ministère fasse clairement connaître son soutien à cette démarche.

Il est fort important en effet que soit enfin encouragée dans le cadre des innovations prônées dans la circulaire de rentrée 2010 par exemple, la mise en place d'autres démarches d'évaluation. Le système d'évaluation par contrat de confiance, qui consiste à relever les progrès et les acquis obtenus plutôt qu'à noter les faiblesses de l'élève, permet que justice et équité soient les deux règles qui président aux méthodes d'évaluations, comme elles doivent l'être aux conditions d'apprentissage de tous les élèves

Cette pratique, une des dix compétences de l'enseignant, nécessite une formation approfondie et nous ne pouvons donc que regretter que la réforme actuelle de la formation des enseignants la supprime.

En espérant que vous serez sensible à l'intérêt de ce combat contre l'injustice et souvent même la souffrance dont sont victimes un grand nombre de nos enfants, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre haute considération.

Jean-Jacques Hazan
Président de la FCPE.